

COMPTE -RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 9 décembre à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte KOCH

Date de convocation : 25/11/2019

Etaient présents : Brigitte KOCH, Evelyne GAPENNE, Sylvain FOUBERT, Jean - Marc LAMBERT, Pierre BRISSY, Daniel SOUDAN, Franck ROSAK, Sylvette COFFINIER

Excusé : Jean-Louis PILARD qui donne procuration à M Daniel SOUDAN

Absente : Céline BONVALET

Secrétaire de séance : Evelyne GAPENNE

Le PV du 30 septembre est adopté à l'unanimité

DELIBERATION OBJET: ARRET PROJET PLH

Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 28 janvier 2017 imposant aux EPCI compétents, de réaliser un PLH sur l'ensemble de son nouveau territoire intercommunal avant le 31 décembre 2018,

Vu l'article L302-2 et R302-9 du code de la Construction et de l'habitation,

Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2017, de réaliser un PLH sur le périmètre de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,

Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019, définissant le nouveau périmètre d'élaboration du PLH suite au retrait d'Allery de l'EPCI,

Vu la décision du Conseil Communautaire en date du 21 novembre 2019, arrêtant le Programme Local de l'Habitat,

Considérant qu'en vertu de l'article R302-9 du code de la construction et de l'habitation, les communes disposent d'un délai de 2 mois à compter de la transmission des éléments par l'EPCI pour émettre un avis et qu'en l'absence, celui-ci est considéré comme favorable,

Après en avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 8 voix pour et 1 abstention (M Brissy)

- D'approuver le Programme Local de l'Habitat arrêté par la communauté d'agglomération de la Baie de Somme en date du 21 novembre 2019

DELIBERATION OBJET: SUBVENTION A L'APE

Madame le Maire donne lecture des deux lettres de demande de subvention de l'APE « Les 4 saisons ».

Objet de la subvention : classe verte à l'île de Ré en juin 2020 et aider dans le fonctionnement de l'APE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'OCTROYER une subvention de 150€ pour aider dans le fonctionnement de l'association et d'inscrire cette dépense au budget 2019 à l'article 6574.
DE REPORTER la décision de subvention pour la classe verte lors du vote du budget 2020.

OBJET: Délibération : adoption du rapport annuel (exercice 2018) du SIAEP de Vauchelles les Quesnoy – Bellancourt.

Après avoir pris connaissance du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
Vu l'approbation du rapport par le comité syndical dans sa réunion du 28 octobre 2019.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité le conseil municipal adopte le rapport.

DELIBERATION OBJET: MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION POUR LES RENCONTRES DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE DES MUNICIPALES

Pendant la période préélectorale, les mairies ont la possibilité de mettre à disposition des candidats des locaux communaux selon les conditions habituelles.

L'article L. 2144-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit en effet que : « Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »..

Le conseil municipal décide de mettre la salle de réunion à disposition gratuitement, les demandes devront être faites en mairie auprès de la secrétaire de mairie.

DELIBERATION OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020

Madame le Maire présente aux membres du conseil le projet de rénovation/réfection du clocher pour un montant de travaux estimé à 3500€ HT, correspondant au devis présenté par l'entreprise Bacouel Couverture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 25% soit 875€

Part revenant au maître d'ouvrage : 2975€ (dont 10% de TVA : 350€)

Emprunt : 0€

Fonds propres : 2975€

Divers

Sécurisation du passage piéton sur la départementale :

2 devis ont été demandés pour refaire le passage piéton en résine :

Entreprise Signature : 500.80€ HT

Entreprise Remco : 200€ HT

Accord du conseil pour faire intervenir l'entreprise Remco.

Sécurisation sortie d'école Lors du dernier conseil d'école il a été rappelé aux parents de ne pas se garer sur les lignes jaunes. Madame le Maire propose d'ajouter des barrières identiques à celles existantes posées en 2014, coût estimatif 134€/ barrière.

Habitation de M Gilbert Gamard une procédure de mise en péril est en cours par le service de la CABS

Colis des aînés Distribution le 21 décembre 2019. 43 colis simples et 25 colis doubles

Opération Brioches : somme nette 462.11€. Le pot de remerciement de l'ADAPEI pour les bénévoles aura lieu le 19 décembre à 18h aux papillons blancs chemin des postes.

Téléthon : don de 1792.28€

La séance est levée à 19h46.